

**PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET**

**Séance n°9 du 18 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-huit novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, en séance extraordinaire le 16 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FAIVRE, Maire

*Présents (8) : Mrs FAIVRE Michel, JACQUES Lionel, PELLEGRINI Thomas, PELLEGRINI Sylvain, Mr REINERO Didier, SANZ Didier, TONETTI Romain, Mme MINARY Marie-Claire,*

*Excusées (2) : Mmes MAJ Anne. MILLE Karine,*

*Absents (5) : Mrs CUINET Franck, CÔTE-COLISSON Romain, SEEL Emmanuel, FAIVRE Baptiste, Mme VALLET Alexia.*

Mr Thomas PELLEGRINI est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ OPPOSITION AU PROJET DE SECTORISATION DES COLLEGES –  
RENTRÉE 2023**

.....

Vu l'évolution des populations dans le secteur du Haut-Doubs, les élus sont conscients qu'une analyse de la sectorisation des collèges soit réalisée.

Les comités de pilotage réunis depuis 2021 avaient analysé 58 options et dans les 7 dernières, n'avaient pas retenu de déplacer le RPI de Oye-et-Pallet.

Au comité de pilotage du 19 octobre 2022 était proposé le mouvement d'Evillers au collège de Frasne et de Oye-et-Pallet au collège Grenier. Le premier pour optimiser la capacité de Frasne, le second se justifiait auparavant par l'arrivée des élèves de Jougne au collège Malraux.

Lors de la réunion publique du 15 novembre 2022, la seule proposition est le transfert du RPI de Vaux-et-Chantegrue/Bonnevaux au collège de Frasne et du RPI de Oye-et-Pallet au collège Grenier.

Par ailleurs, le changement brutal d'affectation des élèves de 6°, 5° et 4° est véritablement dommageable pour les enfants.

Les collectifs de parents du secteur n'ont semble-t-il pas été suffisamment consultés.

La sectorisation devait être une action globale sur l'ensemble du Haut-Doubs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 0 contre,

- **s'oppose** à la proposition du 15 novembre 2022 du fait que seuls deux RPI sont concernés à la rentrée 2023 et que cela ne règle pas le problème des effectifs trop

élevés des collèges Aubrac et Grenier, d'autant que le RPI de Jougne est maintenu au collège de Mouthe.

- **Souligne que** la problématique d'évolution de la population sur 10 ans n'est pas résolue pour autant.
- **Demande au conseil départemental de surseoir à cette décision pour la rentrée 2023 et d'opter pour un calendrier progressif où la nouvelle sectorisation s'appliquera uniquement aux élèves entrant en 6°.**

Séance n°09 - DCM n°71.22  
Délibération certifiée exécutoire.  
Publiée le 21/11/2022

le secrétaire de séance  
M<sup>r</sup> Thomas PELLEGRINI



La séance est levée à 21h00

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre*

Le Maire

Mr Michel FAIVRE

